

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27873**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Caen Normandie

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Caen, Recteur d'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344r Mise en oeuvre des règles d'hygiène et sécurité, 344p Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (organisation, gestion),

343r Mesure de la pollution atmosphérique, contrôle de la qualité de l'eau, mesure de la radio-activité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du professionnel en sécurité des biens et des personnes s'articulent autour de la prise en charge des dimensions fonctionnelles et organisationnelles de la sécurité au travail et de l'environnement dans tous les secteurs d'activité (entreprises de production ou de service, collectivités territoriales, administrations et organismes) tout en maîtrisant la dimension technique.

Ce responsable qualifié sera amené à :

- d'analyser les risques liés à l'activité professionnelle ;
- de mettre en œuvre des mesures de prévention appropriées intégrant l'aspect technique, l'aspect organisationnel et l'aspect réglementaire ;
- de mettre en place les indicateurs nécessaires à la gestion des risques ;
- d'inscrire son action dans le cadre d'une démarche transversale d'un management intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement.

Pour cela il devra acquérir des compétences lui permettant :

- d'assurer une veille technologique et réglementaire dans le domaine HSE ;
- d'adapter sa communication aux situations d'entreprise et d'améliorer sa maîtrise des langues étrangères ;
- d'être capable de maîtriser les différentes étapes de la conduite d'un projet ;
- de développer des compétences d'animation d'équipes opérationnelles (groupe projet, acteurs internes...)
- d'assurer l'interface avec les acteurs internes du domaine HSE ;
- d'assurer l'interface avec les organismes externes à l'entreprise.

Au travers de l'ensemble de ces compétences il pourra développer le sens de l'autonomie, de l'initiative et des responsabilités tout en travaillant son intégration dans l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- entreprises de production ou de service
- collectivités territoriales
- administrations et organismes
- Chargé de sécurité et d'environnement dans les entreprises ;
- Intervenant-préventeur dans les organismes de contrôle ;
- Consultant spécialisé en risques industriels ;
- Conseiller en hygiène et ergonomie industrielles ;
- Technicien spécialisé en sécurité et prévention des risques ;
- animateur QSE ;
- Superviseur en sécurité ;
- Assistant Sécurité hygiène environnement usine ;
- Chargé de mission : prévention des risques en magasin ;
- Assistant QHSE.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence professionnelle est ouverte en formation initiale, formation continue et par la voie des contrats de professionnalisation à plusieurs types de publics :

- Diplômés scientifiques et techniques de niveau Bac+2 (DUT,BTS, NIVEAU L2).
- Salariés bénéficiant d'un Congé Individuel de Formation.
- Salariés pouvant justifier d'une expérience professionnelle équivalente après Validation d'Acquis
- Professionnels (VAP).

Descriptif des composantes de la certification :

- volume des enseignements : 450 heures

- volume du projet tutoré : 150 heures

- durée du stage : 16 semaines.

Les heures d'enseignements sont réparties en 9 unités :

UE 1 : Outils généraux. (5 ECTS soit 50 h)

- Anglais ; Outils informatique

UE.2 : Droit et organisation des entreprises. (5 ECTS soit 50 h)

- Droit et réglementation du travail ; Conduite et management de projet ; Connaissance de l'entreprise

UE.3 : Communication HSE / Vie sociale. (5 ECTS soit 50 h)

- Communication HSE ; Sociologie du risque ; Sociologie du travail ; Psychologie du travail

UE.4 : Connaissance des risques professionnels. (5 ECTS soit 50 h)

- Facteurs d'ambiance ; Risques toxicologiques ; Risques électriques ; Risques incendie

UE.5 : Connaissance des risques environnementaux. (5 ECTS soit 50 h)

- Etude d'impact environnemental ; Maîtrise des rejets industriels ;

- Transport des matières dangereuses ; Environnement industriel (ICPE, Seveso, POI, PPI)

UE.6 : Méthodes d'évaluation et de prévention des risques professionnels. (5 ECTS soit 50 h)

- Méthodes et outils d'évaluation et d'analyse des risques ; Réglementation et évaluation des risques chimiques , CMR ; Atmosphères explosives ; Etude d'accidents

UE.7 : Gestion des Risques en Entreprises (GRE). (5 ECTS soit 50 h)

- Management du risque industriel (AMDEC, MOSARE) ; Gestion et prévention de crise ; Gestion des produits dangereux ; Gestion des accidents et des maladies professionnelles ; Management de la sécurité (ISO 45001)

UE.8 : Approche Intégrée (QSE). (5 ECTS soit 50 h)

- Management QSE ; Management et audit environnemental ; Techniques d'audit ; Management de l'énergie (Norme iso 50001) ; Initiation bilan Carbone

UE.9 : Ergonomie / Environnement du travail. (5 ECTS soit 50 h)

- Ergonomie ; Environnement et organisation du poste du travail ; Risques psychosociaux ; Pénibilité au travail ; Epidémiologie /Santé publique (risque Amiante, ...) ; Physiologie humaine.

UE Projet tutoré : (5 ECTS soit 150 h)

UE Stage : 16 semaines minimum (10 ECTS)

Le contrôle des connaissances résulte d'un contrôle continu. Un système de compensation n'existe qu'entre UE et est décidé sur la base de la moyenne pondérée des UE. Les UE pour lesquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement acquises et constitueront une capitalisation dans le cadre de sa formation tout au long de la vie. En cas d'échec dans une ou plusieurs UE, l'étudiant est appelé à valider ultérieurement les modules non obtenus.

A chaque étape de la formation, l'aptitude et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier. La licence est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire. Lorsque la licence (ou le semestre) n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Pour le public de formation continue la capitalisation des modules et des unités d'enseignement permet l'individualisation des parcours de formation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen et les représentants des milieux professionnels (35%).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen et les représentants des milieux professionnels (40 %).
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen et les représentants des milieux professionnels (40 %).
Par candidature individuelle	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen et les représentants des milieux professionnels (40 %).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU
INTERNATIONAUX

Autres certifications :
Certificat de Qualification Professionnelle de la Métallurgie
 « Préventeur Santé » délivré par la CNPE/IUMM

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n° 44 du 9 décembre 1999

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 février 2017 accréditant l'Université de Caen en vue de la délivrance de diplômes nationaux : LP Sécurité des biens et des personnes

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (publié au JO n° 98 du 26 avril 2002)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

https://www.unicaen.fr/observatoire_unicaen/resultats/resultatslp.html

Autres sources d'information :

www.unicaen.fr/iutcaen/

[Site UNICAEN](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Caen Basse-Normandie
 Esplanade de la Paix
 CS 14032
 14032 CAEN CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Caen
 Site universitaire de Vire
 rue des Noës Davy
 14500 VIRE

Historique de la certification :

Arrêté du 25 avril 2007 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Sécurité des biens et des personnes spécialité Gestion des risques en entreprise (Sécurité-Environnement)

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Sécurité des biens et des personnes spécialité Gestion des risques en entreprise (Sécurité-Environnement)

Arrêté du 29 février 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Sécurité des biens et des personnes spécialité Gestion des risques en entreprise (Sécurité-Environnement)

Arrêté du 7 février 2017 accréditant l'Université de Caen en vue de la délivrance de diplômes nationaux : LP Sécurité des biens et des personnes

Certification précédente : Sécurité des biens et des personnes spécialité Gestion des risques en entreprises (Sécurité-Environnement)